

CONTRAT DE RESERVATION 2023

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Comment avez-vous connu « Le Champ Neuf » :

PERSONNES INSCRITES AU SEJOUR :

Nom - Prénom	Date de naissance	Nom - Prénom	Date de naissance
1		5	
2		6	
3		7	
4		8	

Après avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et des tarifs, je désire réserver un séjour :

Du Au

EMPLACEMENT

- Forfait Détente (1 à 2 pers.) = €
- Forfait Confort (1 à 2 pers.) = €
- Forfait Camping-Car (1-2 pers.) = €

- Electricité (camping car) = €
- Personne suppl. = €
- Enfant suppl. < 7 ans = €
- Enfant suppl. < 2 ans = €
- Tente suppl. = €
- Véhicule suppl. = €
- Animal = €

TOTAL DU SEJOUR = €

Dimensions de la tente, de la caravane
ou du camping-car :

HEBERGEMENT

- Mobil-home 8 pers.
- Mobil-home 6 pers.
- Mobil-home 4 pers.
- Mobil-home 2 pers.
- Chalet 4 pers. avec WC, sans salle de bain
- Mobil 6 p. ter.couv.
- Mobil 4 p. ter.couv.
- Mobil PMR 4 pers.
- Mobil 4 pers. 2 sdb

- Montant de la location = €**
- Personne suppl. = €
- Enfant suppl. < 2 ans = €
- Tente suppl. = €
- Véhicule suppl. = €
- Animal = €
- Location draps = €
- Forfait ménage = €
- Location lit bébé ou chaise haute = €
- Kit linge de toilette jetable = €
- TOTAL DU SEJOUR = €**

l'arrivée est à partir de 14 h et le départ est à 11 h

l'arrivée est à partir de 16 h et le départ est à 10 h
prévoir une caution de 200 € pour les dégâts matériels et
65 ou 75 € pour le ménage final à déposer à l'arrivée

Assurance annulation pour un emplacement 11 € pour un séjour = €

Assurance annulation/nuit pour un hébergement 2.10 €/nuit = €

Frais de réservation : 10 € =10.. €

La réservation sera bien prise en compte à la réception du contrat daté et signé, accompagné de l'acompte.

Acompte = 30 % du séjour + frais de dossier + assurance annulation facultative.

Acompte par : Espèces Chèques Vacances Mandat postal

Chèque Bancaire à l'ordre de la SARL RIQUET CHRISTOPHE

D'un montant de : Carte Bancaire N° : _____

_____ € Date Expiration : __ / __ Crypto : ____

Virement bancaire : Crédit Agricole Rue

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5401 2033 513 SWIFT/BIC : AGRIFRPP887

Fait à

Le

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Votre réservation est valide dès encaissement d'un acompte de 30 % de votre séjour. Chaque réservation est confirmée par écrit par Le Champ Neuf.

Le solde du séjour sera à régler dans sa totalité 15 jours avant l'arrivée au camping.

En cas de départ anticipé, le séjour est dû dans son intégralité sur les bases des dates de séjour définies lors de la réservation.

En cas d'annulation, l'acompte reste acquis par Le Champ Neuf. Si l'annulation se situe dans les 4 semaines avant l'arrivée, le séjour est dû dans son intégralité.

Le client peut souscrire une assurance annulation lors de la réservation.

En cas d'arrivée retardée, si vous n'avez pas prévenu, dans les 12 heures le camping dispose de l'emplacement ou de la location. Le séjour sera facturé en totalité.

Chaque client s'engage à respecter le présent contrat et le règlement intérieur du camping et de la piscine.
(notamment l'usage du bermuda ou du short est interdit à la piscine ; le port du bracelet est obligatoire à la piscine)

Chaque client doit obligatoirement posséder une assurance responsabilité civile.

Les chiens (sauf 1 ère catégorie) sont acceptés avec un carnet de vaccination et doivent être tenus en laisse.

Pour les emplacements, l'arrivée est à partir de 14 h 30 et le départ est à 11 h.
Stationnement limité à 1 véhicule par emplacement.

Pour les locations, l'arrivée est à partir de 16 h et le départ est à 10 h.

Prévoir une caution de 200 ou 300 euros et une de 70 ou 80 ou 100 ou 120 euros (ménage final) déposée à l'arrivée.

Si la location est rendue propre sans dégradations matérielles, la caution sera détruite quelques jours après votre départ.

Dans le cas contraire, vol, dégradation, ménage non effectué, la caution sera dégrevée du montant des dégâts constatés ou des heures de ménages.

Stationnement limité à 1 véhicule par emplacement.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le camping Le Champ Neuf est ouvert du 1er Avril 2023 au 1er novembre 2023.

Le bureau d'accueil est ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 en basse saison et jusqu'à 19 h 30 en haute saison.

La piscine est ouverte du 1er Avril 2023 au 1^{er} novembre 2023.

La direction se réserve la possibilité de fermer la piscine durant les heures d'ouverture pour régler tout problème technique.

Le Champ Neuf met à la disposition du client et de sa famille toutes les infrastructures de loisirs et d'équipements sanitaires à titre gracieux et en bon état de fonctionnement.

DANS QUEL DELAI DEVEZ-VOUS DECLARER LE SINISTRE

1. **Motif médical** : vous devez déclarer votre sinistre **dès qu'il est avéré par une autorité médicale compétente que la gravité de votre état de santé est de nature à contre indiquer votre voyage.**

Si votre annulation est postérieure à cette contre indication à voyager, notre remboursement se limitera aux frais d'annulation en vigueur à la date de la contre indication (calculés en fonction du barème de l'organisateur du voyage dont vous avez eu connaissance au moment de l'inscription)

Pour tout autre motif d'annulation : vous devez déclarer votre sinistre dès que vous avez connaissance de l'évènement pouvant entraîner la garantie. Si votre annulation de voyage est postérieure à cette date, notre remboursement se limitera aux frais d'annulation en vigueur à la date de l'évènement (calculés en fonction du barème de l'organisateur du voyage dont vous avez eu connaissance au moment de l'inscription).

2. D'autre part, si le sinistre ne vous a pas été déclaré directement par l'agence de voyage ou l'organisateur, vous devez nous aviser dans les cinq jours ouvrés suivant l'évènement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre jointe au contrat d'assurance qui vous a été remis.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Vous devez : adresser à l'assureur tous les documents nécessaires à la constitution du dossier et prouver ainsi le bien fondé et le montant de la réclamation.

Dans tous les cas, les originaux des factures détaillées du voyageur faisant apparaître les prestations terrestres et les prestations de transport vous seront systématiquement demandés.

Sans la communication à notre médecin conseil des renseignements médicaux nécessaires à l'instruction, le dossier ne pourra être réglé.

Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

CM2C
14 rue Saint Jean
75017 PARIS